

## Commune de VILLEFAGNAN

### PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 20 h 30

Le 13 décembre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 07/12/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PREVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; BECHIEAU Mary-Paule

Représentés : MM LACHETEAU Nathalie (pouvoir à C GENTIL)

Absents : Mme VANDELLE Elisabeth

Présents : 12 Représenté : 1 Absent : 1 Votants : 14

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 23 octobre 2018 : 14 voix POUR

#### **1/ Projet domicile groupé de l'Association SOLIHA (Immeuble Lavaud)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle étude du projet : l'acquisition de l'ensemble du foncier (6 logements et 2 maisons) pour un montant de 180 000 € alors que le propriétaire en propose minimum 195 000 €. Ce serait une réhabilitation de logements sociaux et conventionnés avec bail emphytéotique de 43 ans.

Certains élus sont inquiets sur la suite du projet : faut-il s'endetter ? Ne laisserions-nous pas un particulier pouvoir faire une offre ? Le projet reste intéressant mais pourrait bloquer d'autres investissements dans l'avenir...

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble de la réhabilitation sera à la charge de SOLIHA et présente une proposition de 180 000 € frais de notaire inclus.

Le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix POUR et 1 Abstention.

#### **2/Dispositif « Voisins vigilants »**

Monsieur le Maire rappelle le but de ce dispositif en partenariat avec la gendarmerie. Il propose d'organiser une réunion publique pour présenter une convention de charte à valider avec la Préfecture. Il rappelle également que ce projet complète le dispositif déjà en place des caméras de surveillance.

Pour la mise en place et signature de la convention, le Conseil Municipal autorise le Maire avec 12 voix POUR et 1 abstention et 1 CONTRE.

#### **3/Ressources humaines :**

- Suite au prochain départ en retraite de la secrétaire de mairie, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 35 h/semaine : 14 voix POUR.
- Avec ce nouveau recrutement, il faut revoir le régime indemnitaire de ce poste : 14 voix POUR.
- Monsieur le Maire fait le point sur les CDD et explique qu'un de nos titulaires va se faire opérer et qu'il faudra recruter et que deux des CDD en cours ne seront pas renouvelés.

#### **4/Tarifs :**

- Les tarifs 2019 des locations de salles et autres régies resteront identiques à l'année en cours.
- Le Conseil Municipal décide de réviser le montant des loyers ci-dessous (derniers tarifs fixés par délibération du 21 décembre 2017) en appliquant le pourcentage de variation de l'indice de référence des loyers – dernier indice fourni : 3<sup>e</sup> trimestre 2018, soit + 1.57 %

et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

> logement au n° 7 rue du Puits Gilbert	226,22 € + 1.57 %	=	<b>229,77 €</b>
> logement au n° 9 rue du Puits Gilbert	355,40 € + 1.57 %	=	<b>360,98 €</b>
> logement du Moulin	311,07 € + 1.57 %	=	<b>315,95 €</b>

> logement de la salle des fêtes	449,22 € + 1.57 %	=	<b>456,26 €</b>
> logement tour de la gendarmerie	237,36 € + 1.57 %	=	<b>241.09 €</b>
> logement au-dessus de la Poste	354,40 € + 1.57 %	=	<b>359,96 €</b>
> logement du Moulin (ex-gîte)	500,00 € + 1.57 %	=	<b>507,85 €</b>

Il est décidé également de demander, pour tous les logements communaux, une provision mensuelle pour charge, correspondant au 1/12<sup>e</sup> de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères réglée par la commune propriétaire, avec régularisation en fin d'année.

#### **5/Bail de la Poste :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du nouveau projet de bail avec LOCAPOSTE, relatif à la location d'un local commercial à usage de bureau de Poste, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail (14 voix POUR).

#### **6/ Créances irrécouvrables admises en non-valeur :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Ruffec, créances pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses à ce jour pour le budget Commune.

<i>Budget commune (Fermages)</i>	Année 2016	140.66 €
<i>Budget Assainissement</i>	Année 2014	67.89 €
	Année 2015	140.67 €
	Année 2016	822.12 €
	Année 2017	372.04 €

Après en avoir délibéré et considérant que tous les recours en recouvrement ont été mis en œuvre sans résultat à ce jour, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, décide d'accepter les montants ci-dessus en non-valeur pour un montant total de 1402.72 € (article 6541) – Budget Assainissement et 140.66 € (article 6541). Ces admissions en non-valeur ne font cependant pas obstacle à un recouvrement éventuel ultérieur.

#### **7/Décisions modificatives du budget (DM)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération modificative ci-après pour le budget COMMUNE :

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		Equilibre budgétaire
art 6413 personnel non titulaire	2 200	
art 615221 entretien bâtiments publics	30 000	
art 022 dépenses imprévues	7 800	40 000
<b>FONCTIONNEMENT Recettes</b>		
art 74832 fds départ de péréquation	36 000	
art 748388 droits de mutation	4 000	40 000

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>		
art 2313/278 salle des fêtes	2 500	
art 2315/284 voirie	2 000	
art 2315/285 aménagement de bourg	35 000	
art 020 dépenses imprévues	500	40 000
<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>		
art 1323/285 Département aménagement bourg	90 000	
1641 Emprunt	- 50 000	40 000

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération modificative ci-après pour le budget ASSAINISSEMENT :

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		Equilibre budgétaire
art 6541 créances admises en non-valeur	405	
art 6542 créances éteintes	945	
		1 350
art 61523 entretien réseau	- 1 350	
		- 1 350
		0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, décide d'accepter les montants ci-dessus.

### **8/RGPD**

Monsieur le Maire présente l'option d'accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données, mise en place par l'ATD 16 (Agence Technique Départementale).

La souscription à cette mission a un coût de 550 € par an que le Conseil Municipal accepte par 14 voix POUR.

### **9/Nouvel éclairage Place du Puits Gilbert :**

Le Maire présente le devis du SDEG, d'un montant de 3 700,45 € pour des travaux prévus en mars/avril 2019. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le Maire signe ce devis.

### **10/Demandes de subventions scolaires :**

Le Sacré Cœur de Ruffec ainsi que l'école primaire d'Aigre ont demandé des subventions pour des séjours organisés concernant des élèves habitants la commune.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 15 % des montants demandés avec 12 voix POUR et 2 abstentions.

### **11/Devis divers :**

- Chauffe-eau de la salle des fêtes : Deux devis sont présentés : un standard à 1 140.08 € TTC et variante à 2 121.50 € TTC. Ce dernier est retenu avec 14 voix POUR.
- Chauffage dans le hall de la mairie : devis de ELECT 3F en attente : 14 voix POUR le principe d'un seul radiateur.
- Panneaux pour la Route de la Cellette (déviation poids lourds) : Signaud Girod nous propose un devis qui s'avère être erroné quant à la quantité (à revoir). Néanmoins, par principe, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Mise en conformité du coffret de sécurité électrique pour les cloches : La commune a un contrat de maintenance avec l'entreprise Bodet, qui propose un devis de 4 537.20 € TTC, voté avec 14 voix POUR par le Conseil Municipal.
- Traitement de l'eau du plan d'eau : Le devis de Edivert, présenté pour un montant de 5 028 € TTC, est accepté avec 13 voix POUR et 1 abstention.
- Mise en place de nouvelles caméras (mairie) et une alarme au stade de foot : les 2 devis d'ATS présentés par le Maire sont acceptés à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La mairie sera exceptionnellement ouverte samedi 15 décembre pour recueillir les doléances des habitants sur un cahier prévu à cet effet.
- Le Conseil Municipal est globalement satisfait du bulletin municipal ; les calendriers 2019 sont en cours d'impression et destinés aux professionnels, institutionnels et associations.
- Réunion avec les artisans, commerçants et agriculteurs pour une première prise de contact.
- Maison de santé : projet avec M Plisson abandonné. Le Maire présente un courrier de soutien aux professionnels de santé, approuvé par le Conseil Municipal, à destination de l'ARS.
- Parc photovoltaïque : réunion prévue en février à la Préfecture. Prévoir la révision du P.L.U.
- Avancement des travaux de bourg et accessibilité de La Poste : plantations en cours. Par contre, trop de terre Place Edgard Saulnier : refaire plantations, gazon à ressemer + bi-couche et clous pour stationnements.
- Nouveau terrain à chercher pour les gens du voyage.

La séance est levée à 00h20.